

Riddes, le 27 mai 2011

A la rédaction du bulletin
Officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 21 du 27 mai 2011

COMMUNE DE RIDDÉS

Horaires et directives été 2011 pour les chantiers situés en station de La Tzoumaz

En application de l'article 19 du règlement communal de police, le Conseil communal a décidé lors de sa séance du 18 mai 2011 de limiter le travail sur les chantiers à La Tzoumaz pendant la saison touristique d'été 2011 selon les modalités suivantes :

- Les travaux de terrassement, de démolition, de forage et les transports de terre sont interdits du vendredi 15 juillet 2011 à 18h00 au mardi 16 août 2011 à 8h00.

Pour la zone T3 et sur autorisation communale uniquement, les travaux de terrassement et les transports de terre peuvent être admis

- entre le lundi 18 juillet 2011 à 8h00 et le vendredi 22 juillet 2011 à 18h00 et
- entre le lundi 8 août 2011 à 8h00 et le vendredi 12 août 2011 à 18h00.

Du vendredi 22 juillet 2011 à 18h00 au lundi 8 août 2011 à 8h00, les travaux de gros œuvre sont interdits. Les travaux du second œuvre nécessitant l'utilisation de machines bruyantes (scies circulaires, marteaux pneumatiques, meuleuses, etc.) sont également interdits.

- Les horaires de travail (pour les travaux autorisés) entre le lundi 18 juillet 2011 et le mardi 16 août 2011 sont les suivants : 8h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00.
- Pour les périodes en dehors des points cités ci-dessus, le règlement de police est en vigueur.

Les oppositions éventuelles dûment motivées à l'encontre de ces directives sont à adresser par lettre recommandée dans les 30 jours dès la présente publication auprès de l'Administration communale, Rte du Village 2, 1908 Riddes.

Riddes, le 27 mai 2011

L'administration communale